

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 5 JANVIER 2005.

Lors de la réunion du 5 Janvier 2005, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Nouvelle saisine.

Projet de Contournement routier de Nice.

Ayant entendu la présentation par M. MANSILLON du projet dont elle a été saisie par le Ministre de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, la Commission nationale a décidé d'organiser elle-même un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une commission particulière qu'elle désignera ultérieurement.

Elle a en effet pris en considération les éléments suivants :

- la situation actuelle caractérisée par la fragilité des réseaux de transport individuel et collectif et l'insuffisance des conditions de service sur les infrastructures routières en termes de saturation et d'insécurité,
- les perspectives d'évolution décrites par le dossier de saisine,
- le fait que, en raison du cumul des fonctions de desserte locale, d'échange et de transit, le réseau autoroutier présente un caractère stratégique à la fois pour l'agglomération niçoise, pour la région et pour les liaisons Est-Ouest à caractère national ou international,
- enfin l'importance des enjeux socio-économiques et des impacts environnementaux pour les populations et les territoires concernés qu'impliquent les diverses options envisagées pour renforcer l'armature routière au droit de l'agglomération niçoise.

La Commission nationale a d'autre part relevé le faible degré de précision de ces options ; ayant rappelé que le dossier de saisine de la CNDP, prévu à l'article L.121-8 du code de l'environnement, doit être suivi dans les six mois du dossier du débat à destination du public, prévu à l'article L.121-11 du même code, elle a décidé que le dossier du débat ne sera considéré comme complet (au sens de l'article 7-III du décret du 22 Octobre 2002) que s'il comporte des indications suffisamment précises sur :

- les résultats des études environnementales, socio-économiques et techniques (évoquées à la page 38 du dossier) actualisant l'étude intermodale de Mars 2000,
- les relations entre le projet, les potentialités d'évolution des transports collectifs de personnes et des transports de marchandises et les perspectives d'aménagement,
- les caractéristiques principales de chacune des grandes options présentées et les impacts qu'elles auraient sur les territoires et sur l'environnement,
- les maîtres d'ouvrage et les modes de financement correspondant aux différentes hypothèses.

*

* *

II – Débats décidés.

1/ Projet de LGV PACA.

M. Philippe MARZOLF fait le point sur l'état de préparation de ce débat ; il prévoit de présenter à la séance de Février le dossier du débat et ses propositions quant à l'organisation et au calendrier du débat public.

2/ Projet de liaison routière entre Grenoble et Sisteron.

En l'absence de M. RUEZ, Président de la commission particulière du débat public, M. MANSILLON donne connaissance du compte-rendu préparé par celui-ci : le travail préparatoire est entré dans une phase active depuis le mois de Décembre, de nombreux contacts ont déjà été pris.

Des tables rondes seront organisées en Janvier dans les quatre départements concernés (Isère, Haute-Alpes, Drôme, Alpes de Haute-Provence) ; réunissant les diverses catégories d'acteurs concernés (élus, responsables économiques, sociaux et éducatifs, associations), elles permettront de déterminer les propositions d'organisation du débat public. M. RUEZ pense pouvoir présenter celles-ci et le dossier du débat à la séance de Février.

3/ Projet de contournement de Rouen.

M. MANSILLON, à la suite des entretiens qu'il a eus avec M. GACHELIN, Président de la commission particulière, informe la Commission de l'état de ce dossier. M. GACHELIN a pris les premiers contacts à Rouen en Décembre, il commence à travailler avec la Direction régionale de l'équipement à la préparation du dossier du débat dans l'optique d'un débat public à mener avant l'été, même si les contraintes pratiques rendent ce calendrier très tendu.

4/ Projet LGV Bordeaux-Toulouse.

Mme MADER, en tant que membre de la commission particulière du débat public chargée d'animer ce débat, fait état de la première réunion de travail de la commission début Décembre et de la deuxième réunion prévue au siège de la CNDP le 6 Janvier.

III – Rapport annuel 2004.

Le Président présente le projet de rapport sur les activités de l'année 2004 en soulignant que, dans un souci de clarté de l'information, il reprend la structure générale du premier rapport ; après quelques interventions, la Commission nationale adopte ce projet.

IV – Questions diverses.

1 - Unité de traitement des déchets ménagers : projet de la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole.

M. MANSILLON donne connaissance des lettres recues de M. GRANIÉ, Président du Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest-Provence, et de M. VAUZELLE, Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui font état de l'incompréhension ressentie après avoir pris connaissance de la décision négative de la Commission nationale du débat public en date du 1^{er} Décembre 2004 et sollicitent un réexamen de la demande de débat public. Il ajoute qu'il avait aussitôt été répondu à la demande de rendez-vous formulée par M. GRANIÉ et que celui-ci sera reçu par le Bureau le Jeudi 13 Janvier ; que cependant ces demandes lui paraissent mériter aussi une réponse écrite détaillée.

Une large discussion s'engage ensuite, qui fait apparaître qu'à l'unanimité la Commission nationale considère que ce projet aurait mérité un débat et qui dégage ensuite les éléments suivants :

- le caractère inadapté des seuils prévus par l'annexe du décret du 22 octobre 2002 : en ne retenant pour les équipements publics de gestion des déchets ou de traitement d'autres pollutions que le coût des « bâtiments et infrastructures » et non le coût total du projet, le décret exclut de fait la possibilité d'un débat public dans un domaine où il répondrait à une forte attente de la population ; la Commission nationale rappelle la position prise à sa dernière séance, d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur ce point,

- la suite à donner à la demande reçue des deux collectivités : une large majorité se dégage pour considérer qu'elle doit recevoir une réponse explicite ; qu'en revanche ces requêtes ayant été reçues trop tardivement pour avoir été inscrites à l'ordre du jour initial et pour avoir fait l'objet d'une instruction précise, la réponse ne pourra être élaborée dans les conditions voulues qu'à une prochaine séance,

- qu'entre temps et à cette fin, le Bureau recevra comme prévu M. GRANIÉ et qu'une délégation prendra contact avec les autres collectivités concernées pour expliquer le sens et les raisons de la décision du 1^{er} Décembre, entendre leurs observations et comprendre les difficultés qui s'opposeraient à la mise en œuvre des diverses propositions d'aide et de conseil formulées précédemment par la CNDP.

2 – Enquête publique sur le projet de remplacement de la ligne THT Lyon-Chambéry.

M. MANSILLON signale le document transmis par Réseau de Transport d'Electricité sur ce projet qui a donné lieu à un débat de Novembre 2002 à Mars 2003.

3 – Décision du Conseil d'Administration du Port Autonome de Marseille sur le projet Fos 2XL.

M. MANSILLON présente la délibération adoptée le 24 Septembre et transmise le 15 Novembre 2004. Après discussion, la Commission nationale apprécie que le Conseil d'Administration ait retenu les engagements pris par le Directeur Général du Port lors de la séance de clôture du débat public ; elle regrette en revanche que cette position ne soit pas rendue plus explicite par un rappel précis des « conclusions du maître d'ouvrage » et qu'elle ne soit pas motivée par référence aux arguments avancés lors du débat public.

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets... », elle désigne M. Georges MERCADAL pour suivre ce dossier.

4 – Décision des Conseils Généraux du Calvados et de l'Orne concernant la liaison routière Caen-Flers.

M. MANSILLON donne connaissance des délibérations des Conseils Généraux de l'Orne (24 Septembre 2004) et du Calvados (22 Novembre 2004) à la suite du débat public sur le projet de liaison routière Caen-Flers. La Commission nationale se félicite que les deux assemblées aient été attentives aux arguments apportés par le débat public et que leurs décisions soient largement motivées par référence à ces arguments.

5 – Projet de Canal Seine-Nord-Europe.

M. DEVISSE, chargé de suivre la concertation recommandée par la CNDP à Voies Navigables de France, présente la plaquette de présentation élaborée par le maître d'ouvrage ; il fera une nouvelle communication lors de la phase de consultation du public prévue au printemps prochain.

Le Président

Yves MANSILLON